



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Septembre 2008

Collonges lès Premières,
Le 10 septembre 2008

1) CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN:

Le Conseil Municipal, suite au départ de l'agent d'entretien décide la création d'un emploi d'agent d'entretien non titulaire à compter du 01/19/2008 à raison de 11h30 par semaine, rémunéré à l'indice majoré de 291.

Les crédits sont inscrits au budget.

L'agent exercera les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et des écoles.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondants au recrutement de cet emploi.

2) REDEVANCE FRANCE-TELECOM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des montants de la redevance de France Télécom pour l'occupation du domaine public routier.

Le Conseil Municipal autorise à émettre le titre de recette afin de percevoir cette redevance pour les années 2006 et 2007.

3) REPAS DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal du 20 juin 2008, le montant des repas de la fête du 14 juillet pour les non résidents de la commune de Collonges lès Premières avait été fixé à :

- 16 € pour les adultes

- 8 € pour les enfants

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces montants et autorise Mr le Maire à encaisser les montants pour le compte de la commune.

4) RETRAIT DU SYNDICAT DE L'ARNISON POUR LA COMMUNE DE VILLERS LES POTS

Mr le Maire expose les raisons pour lesquelles la commune de Villers les Pots demande son retrait du Syndicat Mixte de l' Arnison. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le retrait de ce syndicat de la commune de Villers les Pots.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel